



Nations Unies

**Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2005 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante et unième session

Supplément n° 5H (A/61/5/Add.8)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante et unième session
Supplément n° 5H (A/61/5/Add.8)

**Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

**pour l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2005 et**

**Rapport du Comité des
commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2006

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	iv
I. Rapport financier pour l'exercice biennal 2004-2005 (clos le 31 décembre 2005)	1
A. Introduction	1
B. Montant des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses et des engagements de dépense	1
C. État des contributions	2
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	3
A. Introduction	7
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre	8
2. Principales recommandations	8
3. Historique	9
B. Exposé détaillé des conclusions et recommandations	10
1. Vue d'ensemble	10
2. Normes comptables du système des Nations Unies	11
3. Présentation et teneur des états financiers	12
4. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	12
5. Versements à titre gracieux	13
6. Gestion des programmes	13
7. Gestion des fonds	16
8. Gestion des avoirs	17
9. Gestion des ressources humaines	19
10. Informatique	21
11. Cas de fraude et de présomption de fraude	22
C. Remerciements	23
Annexe État récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal 2002-2003	24
III. Opinion des commissaires aux comptes	25
IV. Programme des Nations Unies pour les établissements humains	27
V. États financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005	28

Lettres d'envoi

Le 31 mars 2006

Conformément à l'article 6.5 du règlement financier et à la règle de gestion financière 106.1 de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des Fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, que j'approuve par la présente.

Le texte de ces documents est à la disposition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes.

La Directrice exécutive du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
(*Signé*) Anna Kajumulo **Tibaijuka**

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Siège de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 28 juillet 2006

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Guillermo **Carague**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal 2004-2005 (clos le 31 décembre 2005)

A. Introduction

1. La Directrice exécutive a l'honneur de présenter ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et des fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005. Au nombre de sept, les états sont accompagnés des notes y relatives et de cinq tableaux annexes. Les comptes ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2006.

2. Comme le prévoit l'article 1.2 du règlement financier, l'exercice financier se compose de deux années civiles consécutives, dont la première est une année paire. Le Comité des commissaires aux comptes, ayant effectué un audit provisoire des comptes présentés, n'a signalé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aucune question qui doit être portée à l'attention des États Membres.

3. Par sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a promu ONU-Habitat au rang de programme des Nations Unies. Depuis 2004, afin de rendre compte de toutes les activités du Programme et avec l'accord du Secrétariat de l'ONU, un rapport financier consolidé est établi pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, portant à la fois sur les activités de coopération technique et sur celles de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Le Secrétariat a donc cessé de rendre compte des activités de coopération technique dans ses états financiers.

4. Les chiffres de l'exercice 2002-2003 donnés aux fins de comparaison ont été recalculés, le cas échéant, pour assurer la cohérence et la comparabilité voulues. La longueur du rapport financier a été réduite au minimum, conformément aux directives.

5. Les états financiers et les tableaux, ainsi que les notes y relatives, font partie intégrante du rapport financier.

B. Montant des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses et des engagements de dépense

6. Dans sa décision 19/2 du 9 mai 2003, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé un budget pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élevant à 44 412 900 dollars pour les dépenses de la Fondation. Il a également approuvé les objectifs budgétaires de la Directrice exécutive, l'autorisant à engager, si les fonds étaient disponibles et agissant en consultation avec le Comité des représentants permanents, des montants dépassant les 44 412 900 dollars susmentionnés, dans la limite de 50 520 500 dollars. En outre, il a pris note, à sa vingtième session (avril 2005), d'un budget révisé se montant à 67 019 500 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005.

7. Le montant total des dépenses n'a pas dépassé celui des crédits alloués par le Conseil d'administration. La ventilation de ces deux montants a été la suivante pour l'exercice biennal 2004 2005 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits alloués</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Crédits non dépensés</i>
Activités de programme	14 787	13 155	1 632
Activités de projet			
Crédits non réservés	4 314	3 709	605
Crédits réservés	40 420	32 865	7 555
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	14 412	13 946	466
Fonds pour la Palestine	755	480	275
Dépenses d'appui au programme	2 675	2 192	483
Total	77 363	66 347	11 016

C. État des contributions

8. Le montant des contributions, préaffectées ou non, annoncées ou versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains au cours de l'exercice biennal 2004-2005 s'est élevé à 21 041 290 dollars. Au cours de la même période, la Fondation a aussi reçu 22 735 006 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, 713 927 dollars pour le Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien et 35 238 823 dollars de contributions préaffectées diverses. La Directrice exécutive a accepté, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, ces contributions devant servir à des fins conformes à la mission du programme, comme prévu à l'annexe spéciale au règlement et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies concernant la Fondation (ST/SGB/UNHHSF Financial Rules/3 (1978), règle 307.5).

9. Dans sa décision 19/2, le Conseil d'administration a approuvé le relèvement du montant de la réserve statutaire d'utilité générale de la Fondation, de 1 002 663 dollars à 2 419 100 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 (état IV).

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), à son siège et dans trois bureaux régionaux, et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005.

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers, comme il est indiqué au chapitre III.

Mise en œuvre des recommandations antérieures

Le Comité a examiné l'ancienneté de ses recommandations antérieures qui n'avaient pas encore été totalement appliquées; dans l'annexe au présent chapitre, il indique l'exercice financier au cours duquel chaque question a été signalée pour la première fois. Sur 14 recommandations, 10, soit 71 %, avaient été mises en œuvre et 4 (29 %) étaient en cours d'application, dont 3 remontant à l'exercice 2002-2003 et une à l'exercice 2000-2001.

Tableau financier de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

À 228 480 000 dollars, les recettes du Programme ont dépassé les dépenses avant ajustements sur exercices antérieurs (169 280 000 dollars). Leur augmentation de 121 530 000 dollars, soit 114 %, par rapport à l'exercice précédent, tient principalement à l'accroissement des contributions de gouvernements et de donateurs publics, qui ont bondi de 159 %. Le montant total des dépenses a augmenté de 74 510 000 dollars, soit 79 %, par rapport aux 94 780 000 dollars de l'exercice biennal 2002-2003.

Le total de l'actif a augmenté de 89 920 000 dollars, soit 140 %, par rapport à son niveau de 2003 (64 110 000 dollars). Cette augmentation nette s'explique par l'accroissement de 91 % des sommes investies dans la trésorerie commune, qui sont passées de 54 610 000 dollars à 104 040 000 dollars. Le total de la dette est passé de 35 290 000 à 66 130 000 dollars, soit une augmentation de 30 840 000 dollars (87 %), principalement du fait de l'accroissement des engagements non réglés, qui ont augmenté de 131 %. Quatre-vingt dix pour cent des sommes à payer étaient des engagements non réglés, les 10 % restants étant des comptes créditeurs.

Par sa décision 19/2 du 9 mai 2003, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a autorisé le relèvement du montant de la réserve générale statutaire de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, qui est passé de 1 million de dollars à son niveau actuel, soit 2,4 millions, à la fin de l'exercice biennal. Le montant total des réserves et des soldes des fonds a augmenté de 59 080 000 dollars, soit 205 %, passant de 28 810 000 dollars en 2003 à 87 890 000 dollars en 2005.

Normes comptables du système des Nations Unies

Le Comité a constaté que les états financiers étaient conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies, à deux exceptions près : a) le classement des cotisations de retraite et des avances diverses reçues parmi les charges comptabilisées d'avance (les sommes correspondantes auraient dû respectivement figurer parmi les dépenses de l'exercice et être inscrites au compte Crédeurs divers), ce qui fait que les engagements non réglés ont été surestimés de 265 699 dollars et les comptes créditeurs, de 3 928 dollars; b) le fait que le stock d'articles consommables n'avait pas été comptabilisé comme l'exige l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables.

Présentation et teneur des états financiers

On trouvait dans la note 4 b), sous la rubrique Autres éléments d'actif, les soldes des comptes d'avances sur indemnité pour frais d'études et d'engagements afférents à des exercices à venir, entre autres. En revanche, on n'y trouvait pas le stock d'articles consommables inutilisés au 31 décembre 2005, contrairement à ce que prévoit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables.

Passage de numéraire, de biens et de créances douteuses par profits et pertes

L'Administration a indiqué quelle avait passé par profits et pertes des créances de 6 273 dollars et des biens durables d'une valeur de 116 619 dollars. Le montant concernant les biens liquidés comprenait 98 306 dollars correspondant au coût d'achat de cinq véhicules que le Comité local de contrôle du matériel avait recommandé de réparer, et dont l'Administration a confirmé par la suite qu'ils avaient été réparés et étaient à nouveau en état de marche.

Gestion du programme

Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le siège et les bureaux régionaux d'ONU-Habitat ont exécuté 467 projets pour lesquels des crédits de 212 610 000 dollars avaient été inscrits au budget de l'exercice et 157 850 000 dollars ont été dépensés. Le Comité a noté ce qui suit :

a) Au bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les réalisations escomptées du programme « Campagnes mondiales » n'étaient pas quantifiées, ce qui fait qu'il était impossible de comparer les résultats aux objectifs, comme le veut la règle 105.4 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8); d'autre part, toutes les réalisations pour chaque objectif étaient bien présentes dans le rapport final sur les projets, mais pas présentées en fonction des grandes étapes des projets;

b) Au bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique, le rapport trimestriel donnant un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets ayant un rapport avec le tsunami n'a pas été publié à la date prévue, et, sur 23 projets en cours d'exécution en 2004, 5 étaient sans plan de travail et 1 n'avait pas d'indicateurs de résultats défini;

c) Au bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Afrique et les États arabes, il était rendu compte des activités sans indication du calendrier prévu dans le programme de travail correspondant; il était fait mention des retards et de leur explication, mais ces retards n'étaient pas chiffrés et sont donc passés inaperçus dans le rapport; d'autre part, les comptes de 15 projets qui avaient été terminés le 31 décembre 2003 ou même avant étaient encore ouverts le 31 décembre 2004.

Gestion des fonds

Comme le prévoit la circulaire ST/SGB/2000/13, l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des services financiers à ONU-Habitat. Le Comité a noté ce qui suit :

a) Une somme à recevoir du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au titre du fonds TDF n'avait pas été réglée au bout de cinq ans;

b) Au bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique, les frais bancaires prélevés sur les virements figuraient dans les avis de décaissement comme sommes à imputer au compte de gains et pertes sur change au lieu du compte des frais bancaires, ce qui avait pour effet de gonfler artificiellement le premier de ces deux comptes.

Gestion des biens

ONU-Habitat a déclaré pour l'exercice biennal 2004-2005 des achats de biens durables d'un montant total de 2 653 000 dollars. Le Comité a noté ce qui suit :

a) Divers achats de biens durables, d'un montant total de 2 430 000 dollars, ne figuraient ni dans la liste des achats établie par la Section des achats, des voyages et des expéditions, ni dans le rapport d'inventaire établi par les bureaux locaux;

b) Il manquait dans le rapport d'inventaire établi par une entreprise engagée par le siège d'ONU-Habitat des données telles que la date et le prix d'achat et, dans certains cas, le numéro de série du matériel informatique; on y trouvait des articles appartenant au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à l'Office des Nations Unies à Nairobi; enfin, le déplacement des biens n'y était pas indiqué;

c) Il manquait dans les rapports d'inventaire du bureau régional pour l'Afrique et les États arabes des renseignements tels que la date d'achat ou d'acquisition ou le lieu d'utilisation;

d) Au bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, on trouvait dans le rapport d'inventaire 231 biens durables qui appartenaient en fait à la ville de Rio de Janeiro, ainsi que 30 biens consommables, 7 articles qui avaient été liquidés et 3 objets personnels appartenant au chef des spécialistes des établissements humains.

Gestion des ressources humaines

Un des services fournis à ONU-Habitat par l'Office des Nations Unies à Nairobi consiste à gérer ses ressources humaines et à estimer les ressources nécessaires, notamment en fixant les politiques et en mettant en application les politiques d'administration du personnel, conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel. Le Comité a noté ce qui suit en ce qui concerne le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : contrairement aux

dispositions de l'instruction administrative ST/AI/1999/7, des services ont été payés à trois entreprises sans que soient établis par écrit les contrats qui auraient dû servir de justificatifs; en matière de perfectionnement du personnel, il n'existait ni évaluation des besoins de formation, ni plan de formation, ni système de suivi; les retombées de la formation, pour les intéressés et pour l'organisation, n'avaient pas été étudiés.

Technologies de l'information et des communications

Dans son rapport précédent, le Comité avait posé la question de la fonctionnalité du Système intégré de gestion (SIG) qui ferme automatiquement tous les crédits alloués non utilisés en fin d'exercice. À titre de solution provisoire, le SIG permet de créer l'année suivante, en attendant d'avoir reçu le justificatif de l'approbation de l'ouverture de crédit, des crédits à solde nul en début d'exercice correspondant à ceux qui existaient l'année précédente. Si des dépenses sont imputées sur ces crédits, ceux-ci apparaissent alors avec un solde négatif dans le rapport sur l'état d'avancement des projets produit par le SIG.

Dans l'état des fonds au 31 décembre 2005, où on trouve notamment les ouvertures de crédit, les dépenses et les soldes inutilisés, sept fonds affichent des soldes négatifs, pour un total de 674 556 dollars. D'autre part, en examinant un échantillon des rapports sur l'état d'avancement des projets du fonds « QXB », le Comité a constaté que, sur 51 projets, 5 étaient en dépassement, pour un total de 361 366 dollars, et un autre avait fait l'objet de dépenses se montant à 500 923 dollars contre un crédit égal à zéro.

Cas de fraude ou de présomption de fraude

L'Administration a signalé au Comité deux cas de fraude ou de présomption de fraude se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005. L'un concernait une demande injustifiée de versement d'heures supplémentaires sur la période de mars 2003 à mars 2005, pour un total de 298 386 shillings kenyans (environ 4 200 dollars); l'autre concernait une tentative de fraude portant sur un compte de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans une banque de dépôt.

Recommandations

On trouvera au paragraphe 10 du présent rapport un récapitulatif des principales recommandations du Comité.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour l'exercice biennal 2004-2005, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de formuler une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 avaient été engagées aux fins approuvées par l'Assemblée générale, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Programme au 31 décembre 2005 et le bilan de ses opérations pour l'exercice biennal achevé à cette date, conformément aux Normes de comptabilité du système des Nations Unies. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté principalement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du Programme.

4. Le contrôle a été effectué au siège d'ONU-Habitat à Nairobi et dans ses bureaux de Fukuoka (Japon) (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique), de Rio de Janeiro (Brésil) (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et de Nairobi (Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes).

5. Le Comité a continué de faire part à l'Administration des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration.

6. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

7. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 10. Les constatations et recommandations sont exposées en détail aux paragraphes 15 à 102.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 2003

8. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a passé en revue les mesures prises par l'Administration pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001¹. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre. Il ressort de l'examen que sur les 14 recommandations, 10 (71 %) avaient été mises en œuvre et 4 (29 %) étaient en cours d'exécution.

Dates des recommandations antérieures

9. Le Comité a passé en revue celles de ses recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées pour déterminer de quand elles dataient et indiqué en annexe au présent chapitre l'exercice au cours duquel les recommandations en question ont été faites pour la première fois. Sur les quatre recommandations qui n'avaient pas encore été intégralement mises en œuvre, une (25 %) remontait à l'exercice 2000-2001, et trois (75 %), à l'exercice 2002-2003. Une recommandation qui n'avait pas été appliquée remontait à l'exercice 2002/03.

2. Principales recommandations

10. **Le Comité recommande que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains :**

Normes comptables du système des Nations Unies

a) **Veille à ce que l'Office des Nations Unies à Nairobi corrige les entrées incorrectes du compte des charges comptabilisées d'avance (par. 22);**

Présentation et teneur des états financiers

b) **Effectue un inventaire des biens consommables et en rend compte dans les états financiers, comme le prescrit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables du système des Nations Unies (par. 25);**

Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

c) **Modifie la note 8 des états financiers en ce qui concerne les véhicules signalés comme liquidés mais encore utilisés et celui qui devait être déclaré en attente de liquidation et de passation par profits et pertes (par. 33);**

Gestion des programmes

d) **Révisé et améliore la présentation du rapport final de façon que les réalisations indiquées correspondent aux catégories figurant dans le plan d'action, afin de faciliter l'évaluation (par. 45);**

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5H (A/59/5/Add.8), chap. II.

e) Veille à ce que les activités mentionnées dans les rapports intérimaires renvoient au calendrier fixé dans les plans de travail approuvés et que les retards éventuels soient quantifiés et indiqués dans le rapport (par. 49);

f) Se conforme aux prescriptions fixées dans le programme biennal d'ONU-Habitat concernant l'établissement de plans de travail (par. 52);

Gestion des biens

g) Veille à ce que tous les directeurs de programme inscrivent dans leurs inventaires l'ensemble des biens durables acquis par les bureaux extérieurs et en rendent compte au cours de la période pendant laquelle les biens ont été acquis, et collaborent avec la Section des achats, des voyages et des transports de l'ONUN, et la Section de la comptabilité du Service de gestion du budget et des ressources financières pour suivre en permanence les acquisitions des bureaux extérieurs (par. 64);

Gestion des ressources humaines

h) Veille à ce que les contrats avec des sous-traitants, indépendamment de leur montant, soient exécutés de sorte à garantir l'exécution fidèle des travaux convenus (par. 82);

i) Évalue en temps opportun les services des consultants et veille scrupuleusement à n'effectuer les derniers versements qu'après la dernière évaluation de fin de contrat, conformément à l'instruction administrative ST/AI/1999/7 (par. 86); et

Système intégré de gestion

j) Veille, en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, à ce que le Secrétariat modifie le Système intégré de gestion afin d'éviter les risques de dépassement d'engagement ou de dépense au cours de l'exécution des projets de coopération technique et afin que les rapports produits par le Système sur l'état des projets rendent compte de leur situation financière effective (par. 98).

11. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 38, 42, 57, 61, 73, 79 et 91.

3. Historique

12. Dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé que la Commission des établissements humains et son secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, deviendraient, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et que cette nouvelle entité serait dénommée ONU-Habitat.

13. Depuis 2004, un rapport financier unique établi avec l'accord du Secrétariat de l'ONU et regroupant les activités de coopération technique et celles de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains rend compte de l'ensemble des activités d'ONU-Habitat. Les activités de coopération technique d'ONU-Habitat n'apparaissent donc plus dans les états financiers de l'Organisation mais seulement dans ce rapport unique.

14. Les fonctions relatives à la gestion des ressources humaines et aux autres services ayant trait au personnel, aux opérations financières, aux services généraux d'appui, y compris les marchés et les achats, aux services de conférence communs, à la bibliothèque et aux services d'information ont été transférés à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) à compter du 1^{er} janvier 1996.

B. Exposé détaillé des conclusions et recommandations

1. Vue d'ensemble

15. Le Comité a analysé la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2005, ainsi que le bilan de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour la période achevée à cette date. On trouvera dans le tableau ci-après les principales données financières concernant le Programme (en milliers de dollars des États-Unis) :

Tableau 1
Principales données financières pour les exercices biennaux 2002-2003 et 2004-2005

	2002-2003 ^a	2004-2005
Recettes totales	106 952	228 482
Dépenses totales	94 777	169 283
Excédent	12 175	59 199
Total de l'actif	64 106	154 028
Total du passif	35 292	66 132
Réserves et soldes des fonds	28 814	87 896
Excédent cumulé	11 495	19 669
Principaux comptes		
Contributions volontaires	76 038	196 580
Encaisse et dépôts à terme, placements et trésorerie commune	62 436	129 039
Engagements non réglés	25 707	59 485

^a Les montants indiqués à des fins de comparaison ont été ajustés en fonction de la nouvelle présentation.

16. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les recettes totales du Programme, soit 228 480 000 dollars, ont été supérieures aux dépenses totales avant ajustements au titre d'exercices antérieurs, qui se chiffraient à 169 280 000 dollars. L'accroissement des recettes par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003, soit 121 530 000 dollars (114 %), est essentiellement imputable à une augmentation de 159 % des contributions reçues des gouvernements et d'autres donateurs. Les dépenses totales ont augmenté de 74 510 000 dollars (79 %) par rapport à celles de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003, qui se chiffraient à 94 780 000 dollars.

17. L'actif total a augmenté de 89 920 000 dollars (140 %) par rapport à celui de 2003, qui s'élevait à 64 110 000 dollars. L'accroissement net est dû à une

augmentation de 91 % des sommes placées dans la trésorerie commune, qui sont passées de 54 610 000 dollars à 104 040 000 dollars. Une partie importante de l'actif total (68 %) est constituée de sommes placées dans la trésorerie commune. L'accroissement de 30 840 000 dollars (87 %) du passif total, qui est passé de 35 290 000 dollars en 2003 à 66 130 000 dollars en 2005, est dû principalement à une augmentation de 131 % des engagements non réglés. Le passif total se compose à 90 % d'engagements non réglés et à 10 % de comptes créditeurs.

18. Dans sa décision 19/2 du 9 mai 2003, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de la réserve générale statutaire de la Fondation, de 1 million de dollars actuellement à 2,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. Le total des réserves et soldes des fonds a augmenté de 59 080 000 dollars (205 %), passant de 28 810 000 dollars en 2003 à 87 890 000 dollars en 2005.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

19. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers d'ONU-Habitat pour l'exercice 2004-2005 étaient conformes aux normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était généralement le cas, si ce n'est que i) les sommes destinées aux caisses de retraite et les avances reçues ont été inscrites comme charges comptabilisées d'avance et non comme dépenses (décaissements) et autres comptes créditeurs respectivement, ce qui a entraîné une surévaluation des engagements non réglés de 265 000 dollars et des comptes créditeurs de 3 928 dollars; et ii) l'inventaire des biens consommables n'a pas été comptabilisé dans les « autres actifs » comme le prescrit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables.

20. En examinant la composition des autres actifs, le Comité a constaté que les charges comptabilisées d'avance comprenaient des postes débiteurs liés à des fonds « TIP », « QXB » et « FOD » pour un montant total de 489 254 dollars, dont 485 326 dollars au titre des caisses de retraite et du plan d'assurance maladie du personnel employé hors siège pour l'exercice 2005, et 3 928 dollars d'avances reçues, alors que ces montants auraient dû être inscrits respectivement comme dépenses (décaissements) et autres comptes créditeurs.

21. L'Administration a fait savoir au Comité que ces sommes avaient été portées au débit du compte des charges comptabilisées d'avance pour les raisons suivantes :

a) Les états concernant les pensions du Programme des Nations Unies pour le développement ont été reçus tardivement. Pour faire rapport en temps voulu à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les charges ont été passées en charges comptabilisées d'avance. Elles seront comptabilisées dans la bonne catégorie pour l'exercice suivant; et

b) Pour permettre l'examen et la mise en ordre des comptes de la Fondation.

22. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que le Service de gestion du budget et des ressources financières de l'Office des Nations Unies à Nairobi corrige les entrées incorrectes du compte des charges comptabilisées d'avance.

23. L'Administration a informé le Comité que depuis la clôture des comptes, des corrections portant sur un montant total de 235 000 dollars avaient été effectuées.

3. Présentation et teneur des états financiers

24. En examinant le rapport et les états financiers d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2004-2005, le Comité a noté que la catégorie « autres actifs » à la note 4 b) comportait notamment les soldes des comptes des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études et des engagements afférents à des exercices ultérieurs. Comme il n'y a pas eu d'inventaire physique des biens consommables, aucun montant n'a été inscrit dans les « autres actifs » pour rendre compte des biens consommables non utilisés au 31 décembre 2005, contrairement à ce que prescrit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables du Système des Nations Unies.

25. Le Comité recommande que l'Administration effectue un inventaire des biens consommables à la fin de l'exercice biennal et en rende compte dans les états financiers, comme le prescrit l'alinéa iv) du paragraphe 49 des Normes comptables.

4. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

Sommes à recevoir

26. L'Administration a indiqué au Comité que la passation de sommes à recevoir par profits et pertes pour l'exercice biennal 2004-2005 totalisait 6 273 dollars.

27. Un état récapitulatif des pertes d'un montant total de 6 273 dollars a été soumis concernant les fonds « QXB » et « HFU ». La passation par profits et pertes concernait des créances non recouvrables correctement justifiées par des demandes et approuvées par le chef de la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Biens

28. L'Administration a fait savoir au Comité que, pour l'exercice 2004-2005, les véhicules détruits lors des émeutes au Kosovo, représentant au total 116 619 dollars, et l'ordinateur portable volé, d'une valeur de 421 dollars, avaient été passés par profits et pertes.

29. Parmi les biens durables signalés comme liquidés figuraient cinq véhicules valant en tout 98 306 dollars, que le Comité local de contrôle du matériel avait recommandé de faire réparer; il avait ensuite confirmé qu'ils étaient en état de marche.

30. L'Administration a confirmé par la suite que ces véhicules avaient été réparés et étaient en état de marche. Ils ont été reclassés en conséquence dans l'inventaire.

31. Le Comité a toutefois noté qu'à la note 8 des états financiers, le coût de ces cinq véhicules était toujours inscrit comme étant passé par profits et pertes.

32. En outre, le Comité local de contrôle du matériel avait approuvé la vente d'un autre véhicule d'une valeur de 10 623 dollars (n° de dossier SS'04/0001). Cependant, le Comité a noté que ce point ne figurait pas à la note 8 des états financiers comme étant en attente de liquidation et de passation par profits et pertes.

33. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité selon laquelle il fallait modifier la note 8 des états financiers en ce qui concerne les

véhicules signalés comme liquidés mais encore utilisés et celui qui devait être déclaré en attente de liquidation et de passation par profits et pertes.

5. Versements à titre gracieux

34. L'Administration a informé le Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

6. Gestion des programmes

35. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le siège d'ONU-Habitat et ses bureaux régionaux ont exécuté 467 projets, représentant une enveloppe budgétaire de 212 614 000 dollars, dont 60 projets, d'un montant de 4 314 000 dollars, financés au moyen de fonds non affectés, et 407 projets, d'un montant de 208 300 000 dollars, financés au moyen de fonds préaffectés. Le montant total des dépenses de l'exercice biennal s'est établi à 157 853 000 dollars, dont 3 709 000 dollars au titre de projets financés par des fonds non préaffectés et 154 144 000 dollars au titre de projets financés par des fonds préaffectés. Ces projets, exécutés par ONU-Habitat, ont été financés au moyen de ressources provenant de sources multilatérales, bilatérales et d'autres donateurs.

Planification des projets

36. ONU-Habitat a lancé un programme appelé « Campagnes mondiales » destiné à garantir le droit au logement, en particulier aux pauvres et aux démunis. Concernant le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le plan d'action relatif à ce programme énumérait les principales activités et les produits en tant que réalisations escomptées. Le Comité a constaté néanmoins que celles-ci n'étaient pas quantifiées, de sorte qu'il a été impossible de déterminer si les résultats effectifs répondaient aux attentes, conformément à la règle 105.4 énoncée dans la circulaire ST/SGB/2000/8.

37. L'Administration a assuré au Comité que, grâce à l'application du Système intégré de suivi (SIS) au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, elle pourrait mettre en place un outil uniformisé d'évaluation des résultats des projets.

38. Le Comité recommande que l'Administration quantifie les réalisations escomptées afin d'évaluer les résultats du projet « Campagnes mondiales ».

Information sur les projets

39. ONU-Habitat, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à Fukuoka (Japon) et de son Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes à Nairobi (Kenya), a exécuté 15 projets se rapportant au tsunami, d'un coût total de 32 200 000 dollars. Les donateurs et les pays bénéficiaires étaient les suivants :

<i>Donateurs</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
PNUD	22 932 234
Japon.	3 000 000
Italie	1 878 560
Allemagne	1 533 780
UNICEF	1 353 642
Chine	500 000
BASF	500 000
Nouvelle-Zélande	341 440
Espagne	134 710
Total	32 174 366

<i>Pays bénéficiaires</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Indonésie	20 327 306
Sri Lanka	7 989 704
Maldives	2 263 714
Somalie	1 353 642
Thaïlande	240 000
Total	32 174 366

40. Au 31 décembre 2005, le total des dépenses pour les 15 projets concernés était de 9 400 000 dollars, se répartissant comme suit :

<i>Objets de dépense</i>	<i>Montant en dollars É.U.</i>
Projet	2 409 477
Personnel	
Sous-traitance	2 512 250
Formation	36 534
Matériel	843 745
Divers	196 388
Subventions aux micro-investissements	3 740 030
Total	9 378 424

41. En vérifiant les dossiers de trois projets se rapportant au tsunami, exécutés par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'ONU-Habitat, le Comité a constaté que ceux-ci étaient conformes au mandat d'ONU-Habitat, qui consiste à aider la population touchée, dans un pays donné, à se loger. Cependant, en ce qui concerne le projet exécuté dans le nord-est de la Somalie (Puntland), le Comité a constaté que

les activités prévues avaient bien été réalisées mais pas dans les délais prescrits dans l'accord. Par exemple, les accords avec les communautés et les logements types qui devaient être réalisés entre juillet et septembre, ne l'ont en fait été qu'en janvier 2006. Dans un autre cas, au lieu d'un rapport portant sur la première période de 90 jours se terminant le 31 octobre 2005, un rapport d'étape portant sur la période allant du lancement du projet au 22 janvier 2006 a été établi le 30 janvier, à usage interne seulement. Ce rapport indiquait qu'il fallait réviser le budget en raison notamment de l'augmentation des coûts de la mise en place opérationnelle et de la nécessité de préparer le site. Si cette information avait été communiquée en temps utile, des mesures auraient pu être prises pour éviter tout retard supplémentaire dans l'exécution du projet en question.

42. Le Comité recommande que l'Administration fasse une synthèse des rapports sur l'état d'avancement et l'exécution des projets, notamment sur les réalisations et les obstacles, tel que le prévoit l'accord.

43. L'Administration a informé le Comité que le projet sur le tsunami, intitulé « Somaliland », se déroulait dans une région particulièrement reculée. De ce fait et à cause des problèmes de sécurité, seuls deux fonctionnaires recrutés sur le plan international y avaient été affectés. Cette difficulté d'ordre logistique avait provoqué des retards ainsi qu'une augmentation des coûts, ce dont le donateur (l'UNICEF) était pleinement conscient. Les révisions du budget et des rapports d'étape rendant compte des difficultés rencontrées dans l'exécution du projet ont été transmis au donateur.

44. En vertu de la section 6.1 du manuel sur la gestion des cycles des projets et programmes d'ONU-Habitat, la présentation du rapport devrait, par souci de clarté, correspondre au descriptif de projet original. En ce qui concerne le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, même si toutes les réalisations par objectif fixé ont bien été recensées dans le rapport final sur les projets, elles n'ont pas été regroupées selon les indicateurs de succès et les réalisations escomptées figurant dans le plan de travail, ce qui aurait facilité l'évaluation des résultats.

45. Le Comité recommande que l'Administration révise et améliore la présentation du rapport final de façon que les réalisations indiquées correspondent aux catégories figurant dans le plan d'action du projet, afin de faciliter l'évaluation.

Suivi des projets

46. Au Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes d'ONU-Habitat, l'examen d'un échantillon de rapports intérimaires a fait apparaître que les activités étaient mentionnées sans référence au calendrier indiqué dans les plans de travail correspondants. Les motifs des retards étaient indiqués. Cependant, les retards n'étant pas quantifiés, le rapport n'en rendait pas compte.

47. La quantification des retards constituerait une information précieuse pour les responsables car elle les aiderait à prendre les mesures qui s'imposent pour respecter le calendrier. En outre, cela permettrait d'informer les bailleurs de fonds sur l'état d'avancement du projet par rapport au plan de travail approuvé, favorisant ainsi la transparence.

48. L'Administration a informé le Comité que les partenaires d'exécution et de financement étaient conscients des retards enregistrés dans l'exécution des projets et

de leur incidence sur les projets. Elle a assuré au Comité que la question de l'évolution des projets, et notamment des retards dans leur exécution, était toujours évoquée lors des examens tripartites. Elle a également informé le Comité que les progrès enregistrés dans l'exécution des projets, ainsi que les retards le cas échéant, étaient recensés avec précision dans les rapports de fond établis à l'intention de chaque donateur.

49. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité, tendant à ce que les activités mentionnées dans les rapports intérimaires renvoient au calendrier fixé dans les plans de travail approuvés et que les retards éventuels soient quantifiés et indiqués dans le rapport.

Évaluation des projets

50. Les activités opérationnelles ou projets prévus pour 2004 figuraient dans un plan de travail annuel dans le cadre du programme biennal d'ONU-Habitat. Étant donné que de nombreux projets contribuaient à la réalisation de plus d'un objectif, chacun avait été classé sous un objectif particulier, avec un indicateur de résultats correspondant devant permettre d'en mesurer la réalisation. Sur les 23 projets en chantier en 2004 au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'ONU-Habitat, cinq ne faisaient pas l'objet d'un plan de travail et un ne comportait pas d'indicateurs de résultats. En l'absence de plan de travail, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ne peut pas déterminer si ces stratégies ont permis d'atteindre les objectifs fixés, notamment pour ce qui est des objectifs financiers, des délais, de l'évaluation postexécution et des rapports annuels.

51. L'Administration a informé le Comité que tout était fait pour intégrer la budgétisation axée sur les résultats dans tous les projets. ONU-Habitat était en train d'établir un plan stratégique et institutionnel à moyen terme, sur six ans, qui serait présenté à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

52. Le Comité recommande que l'Administration se conforme aux prescriptions fixées dans le programme biennal d'ONU-Habitat concernant l'établissement de plans de travail et la fourniture d'indicateurs de résultats, afin qu'il soit possible d'évaluer l'état d'avancement des projets au regard des calendriers établis et des dépenses y afférentes.

7. Gestion des fonds

Fonds d'affection spéciale

53. ONU-HABITAT a exécuté deux projets « TDF » financés par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), qui est géré par le PNUD. Le Comité a relevé que l'exécution de ces projets était achevée au 31 décembre 2004 et que les comptes correspondants étaient clos au 31 décembre 2005. Les livres comptables font cependant apparaître des sommes à recevoir du PNUD d'un montant de 848 256 dollars, alors que le Comité a constaté qu'ONU-Habitat, par le biais de l'ONUN, n'en avait pas demandé le paiement au PNUD.

54. L'administration a informé le Comité que les projets « TDF » financés par le FENU s'intitulaient C021 et D011.

55. Le Comité a relevé que l'exécution de ces projets était terminée au 31 décembre 2004 et que les comptes s'y rapportant étaient clos au 31 décembre

2005, comme l'indiquaient le Système intégré de gestion (SIG) et les rapports du système Crystal.

56. Le Comité craint que le non-règlement depuis plus de cinq ans des sommes dues au titre des « TDF » ne résulte de l'omission involontaire du compte correspondant dans la facture présentée par ONU-HABITAT au PNUD.

57. Le Comité recommande à l'Administration de se concerter avec l'ONUN pour examiner les sommes dues au titre des « TDF » et en demander le paiement au PNUD dans les meilleurs délais.

Compte d'avances temporaires

58. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'ONU-Habitat a tenu un compte d'avances temporaires pour ses dépenses ordinaires, d'un montant de 120 000 dollars par mois. Le compte a été réalimenté par l'ONUN, qui s'occupe de la comptabilité financière du Bureau régional. Toutes les opérations du compte d'avances temporaires ont été effectuées par virements interbancaires avec une banque qui facturait pour ses services des frais s'élevant en moyenne à 363 dollars par mois, soit 4 356 dollars par an.

59. Toutefois, les frais relatifs à ces virements apparaissaient dans les bordereaux de décaissement (sous forme de pièces de journal) en tant que sommes portées au débit du compte perte/profit sur change au lieu du compte frais bancaires. Il en résultait une surestimation du compte perte/profit sur change.

60. L'Administration a informé le Comité que les frais bancaires étaient consignés dans un autre compte parce qu'il n'existait pas de compte spécial pour ces dépenses.

61. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle prenne, en coordination avec l'ONUN, toutes les dispositions nécessaires pour que les frais bancaires soient comptabilisés de façon appropriée.

8. Gestion des avoirs

Acquisitions

62. Diverses acquisitions de biens durables d'une valeur totale de 2,4 millions de dollars – soit des dépenses d'un montant de 1,7 million étayées de documents d'engagement de dépenses pour l'achat de biens et des dépenses d'un montant de 738 506 dollars étayées par d'autres documents – ne figuraient ni sur la liste des acquisitions dressée par la Section des achats, des voyages et des transports ni dans l'inventaire des biens établi par les bureaux extérieurs.

63. L'Administration a informé le Comité que, dans la mesure où le système des contrats et des achats n'était pas relié aux bureaux extérieurs, elle ne pouvait pas recenser les acquisitions effectuées sur le terrain. L'ONUN décentraliserait toutefois la gestion des avoirs aux « propriétaires » correspondants, qui seraient chargés de mettre à jour l'inventaire pour alimenter la principale base de données tenue par l'Office.

64. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que tous les directeurs de programme inscrivent dans leurs inventaires l'ensemble des biens durables acquis par les bureaux extérieurs et en rendent compte au cours de la

période pendant laquelle les biens ont été acquis, et collaborent avec la Section des achats, des voyages et des transports de l'ONUN, et la Section de la comptabilité du Service de gestion du budget et des ressources financières pour suivre en permanence les acquisitions des bureaux extérieurs.

Inventaire

65. En 2005, la Section des achats, des voyages et des transports de l'ONUN, agissant pour le compte d'ONU-Habitat, a fait établir par un sous-traitant un rapport indiquant la valeur déclarée, aux fins d'assurance, des biens durables.

66. L'Administration a informé le Comité que l'inventaire établi par le sous-traitant serait utilisé pour mettre à jour les documents existants. Toutefois, le Comité a constaté que l'inventaire ne contenait pas de données telles que la date d'achat, le prix d'achat et, dans certains cas, les numéros de série du matériel informatique, alors que cette information est essentielle pour tenir à jour les données et assigner les responsabilités concernant le matériel.

67. Le Comité a constaté que certains articles figurant dans l'inventaire appartenaient au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et à l'ONUN.

68. Un contrôle physique aléatoire a indiqué que certains biens ne se trouvaient pas dans les lieux indiqués dans le rapport. L'Administration a informé le Comité que des biens – mobiliers et matériels, notamment – ont été déplacés en juin 2005 lorsque deux ou trois bureaux ont été regroupés, mais qu'il n'en avait pas été tenu compte dans l'inventaire.

69. Le Comité craint que l'absence de prix d'achat, de numéro de série et d'indication exacte de l'emplacement des biens dans l'inventaire ne facilite pas les opérations de comptage et la détermination des responsabilités en cas de perte.

70. Les constatations ci-après ont été faites au Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes en ce qui concerne les inventaires consolidés des bureaux extérieurs :

a) Cent soixante-neuf articles inscrits dans la catégorie du matériel n'avaient pas de numéro de série;

b) Pour 34 articles de la catégorie susvisée, la valeur indiquée était égale à zéro;

c) Les inventaires ne contenaient pas non plus de données telles que la date d'achat ou d'acquisition des biens ou leur emplacement.

71. Le Comité craint qu'il ne soit pas possible, sans ces données essentielles, de déterminer les responsabilités, de procéder aux inventaires et de présenter des valeurs justes et une information exacte dans les états financiers.

72. Le Chef du Groupe des achats a confirmé que la valeur financière de nombreux articles ne figurait pas dans l'inventaire parce qu'elle n'était pas indiquée dans les ordres d'achat, à partir desquels les données étaient saisies dans le système Crystal.

73. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce que les chefs des bureaux qui exécutent des projets soient tenus de soumettre des inventaires complets.

Garde et contrôle

74. Au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 231 articles de la catégorie des biens durables inscrits dans l'inventaire appartenaient à la municipalité de Rio de Janeiro. Ces articles figuraient dans un accord conclu avec la municipalité, sans toutefois avoir été officiellement transférés au Bureau. L'inventaire comprenait également 30 biens non durables, 7 articles liquidés et 3 articles appartenant à un spécialiste principal des établissements humains.

75. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant i) à sortir de l'inventaire les articles n'appartenant pas au Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes; et ii) à établir une liste distincte de tous les biens appartenant à la municipalité de Rio de Janeiro et à assurer le transfert officiel de ces biens.

76. L'Administration a indiqué au Comité que ces recommandations avaient déjà été appliquées.

Récépissés de matériel individuel

77. Au cours de la vérification, le Comité a relevé que 17 biens durables ne faisaient pas l'objet d'un récépissé de matériel individuel.

78. La remise aux utilisateurs de tels récépissés, comportant un numéro de série, est conforme à la section 1.2 de la circulaire ST/AI/2003/5, selon laquelle chaque chef de département ou de bureau est tenu responsable de la tenue et de la mise à jour de sa comptabilité matières ainsi que du suivi des mouvements de biens.

79. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce que des récépissés de matériel individuel comportant un numéro d'ordre soient remis pour tous les biens durables.

9. Gestion des ressources humaines

Contrats

80. Au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le paiement des services de trois sous-traitants ne s'appuyait sur aucun contrat écrit. L'Administration a expliqué que les frais liés à ces services étaient minimes : les montants versés à chaque sous-traitant s'élevaient à 426 dollars, 683 dollars et 1 422 dollars, respectivement. Elle a assuré le Comité, toutefois, qu'elle se concerterait avec le siège d'ONU-Habitat pour régler la question des contrats portant sur des montants peu élevés.

81. L'instruction administrative en vigueur concernant le recrutement de consultants et vacataires ne prévoyant aucune exception quels que soient les montants en jeu, tous les accords doivent être conclus par écrit pour protéger les intérêts de l'Organisation.

82. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce que les contrats avec des sous-traitants, indépendamment de leur montant, soient exécutés de sorte à garantir l'exercice loyal des activités convenues.

Évaluation de fin de contrat

83. Au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, les services de cinq consultants ont été évalués entre un et six mois après l'expiration du contrat les concernant. Deux consultants ont été payés intégralement avant l'évaluation, pour un montant total de 4 116 dollars. L'Administration a pris note des paiements effectués, tout en expliquant que, pour un consultant, une première évaluation avait été effectuée à l'expiration du contrat.

84. À ce même bureau, il n'a pas été établi de rapport d'évaluation de fin de contrat pour trois autres consultants du fait que les intéressés n'avaient pas encore soumis de produit final (au moment de la vérification). L'Administration a informé le Comité que l'évaluation des résultats était généralement effectuée après la soumission des produits. Toutefois, plusieurs facteurs avaient retardé cette soumission, dont les modifications apportées par les consultants au rapport original.

85. Les rapports d'évaluation en fin de contrat peuvent être consultés en vue de la conclusion de nouveaux contrats avec des consultants. En conséquence, ne pas les établir en temps opportun fait courir le risque, d'une part, que les consultants aux résultats médiocres soient de nouveau recrutés et, d'autre part, que la candidature de consultants fournissant des services de qualité ne soit pas immédiatement examinée en vue d'un nouveau recrutement, avec dans un cas comme dans l'autre des effets dommageables pour l'Administration.

86. L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle évalue en temps opportun les services des consultants et veille scrupuleusement à n'effectuer les derniers versements qu'après la dernière évaluation de fin de contrat, conformément à l'instruction administrative ST/AI/1999/7.

87. L'Administration a expliqué que, depuis la mise en place du SIG au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, aucun versement ne pouvait être effectué aux consultants sans évaluation de fin de contrat.

Formation du personnel

88. Dans le budget révisé « C » approuvé pour le fonctionnement du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, un montant de 1 500 dollars avait été alloué pour la formation du personnel en 2004, alors qu'il n'avait pas été établi de plan de formation pour cette année-là. L'Administration a informé le Comité qu'elle avait établi un plan de formation du personnel en 1999 et l'avait exécuté jusqu'en 2003, mais que ce plan n'avait pas été actualisé au cours des années suivantes. Pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2004, seule une formation interne des nouveaux fonctionnaires a été assurée, tandis que d'autres fonctionnaires ont participé sans contrepartie à des études d'exposition concernant des projets particuliers. L'Administration n'a pas utilisé le crédit de 1 500 dollars alloué à la formation pour 2004, mais l'a reporté sur 2005 pour l'élaboration d'un plan de formation détaillé pour le personnel d'appui.

89. Au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, aucune évaluation des besoins de formation n'a été réalisée et aucun plan de formation ni système de contrôle n'est en place pour le perfectionnement du personnel. Il n'a pas non plus été effectué d'évaluation en bonne et due forme des incidences des activités de formation pour le personnel et l'organisation.

90. L'Administration a informé le Comité que la Division des services administratifs de l'ONUN gérait les ressources humaines et définissait les besoins dans ce domaine, y compris pour la formation et le perfectionnement du personnel, mais que la direction du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique était chargée de définir les besoins, d'offrir des activités de perfectionnement et de faire en sorte que les besoins des fonctionnaires en matière de mise à niveau des qualifications ou compétences techniques soient définis au cours des examens du comportement professionnel et pris en compte dans le plan de formation général. Faute de moyens toutefois, seul le personnel recruté sur le plan national a bénéficié d'activités de formation régulières. La formation du personnel international était encouragée, mais les activités correspondantes n'étaient organisées que de manière ponctuelle, en fonction des moyens disponibles. Des évaluations plus structurées devaient avoir lieu en 2006.

91. L'Administration a informé le Comité que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique préparait une évaluation des activités de formation en cours, qui serait achevée à la fin de 2006. Par le biais de la Division de l'appui aux programmes et de la Division de la coopération régionale et technique d'ONU-Habitat, le Bureau régional collaborait avec la Division des services administratifs de l'ONUN pour que ses besoins soient pris en compte dans le programme de formation de l'Office. L'Administration a informé le Comité que le Bureau régional évaluait ses besoins de formation dans le cadre de ses réunions annuelles d'examen et de planification.

92. Le Comité recommande à l'Administration i) de procéder officiellement à l'évaluation des besoins de formation nécessaires pour l'établissement du plan de formation annuel; ii) de garder des traces écrites de l'évaluation de l'impact de la formation pour étayer les futures évaluations; et iii) de collaborer avec l'ONUN pour que son plan de formation annuel s'intègre dans le programme de formation général de l'Office.

10. Informatique

93. Au 31 décembre 2005, les dépenses étaient supérieures aux crédits alloués, à hauteur de 674 556 dollars concernant sept fonds.

94. Le Comité a également noté que pour 6 projets sur 51, les dépenses dépassaient de 862 289 dollars au total les crédits alloués, et que pour l'un de ces six projets elles s'élevaient à 500 923 dollars alors qu'aucun crédit n'avait été alloué.

95. Dans le cas des projets de coopération technique qui s'étendent sur plus d'une année, toute allocation de crédit demeurée inutilisée à la fin d'une année peut être reportée sur l'année suivante, à condition que les projets soient toujours en cours d'exécution au mois de janvier de l'année de report. Toutefois, le Système intégré de gestion est actuellement configuré de façon à clore automatiquement en fin d'année les comptes sur lesquels figurent des allocations inutilisées. À titre de solution temporaire, le Système permet de créer, en attendant la réception des documents

d'attestation d'allocation de crédit, des comptes à solde zéro, à condition que des crédits aient été alloués l'année précédente. Si des dépenses sont imputées sur les comptes ainsi ouverts, le rapport sur l'état des projets généré par le Système fait apparaître des soldes négatifs.

96. Dans son précédent rapport¹, le Comité avait fait cette observation en indiquant que la procédure ci-dessus risquait de donner lieu à des situations où des dépenses seraient engagées en l'absence d'allocations de crédits et qu'en outre, elle ne permettait pas de donner une image exacte des recettes et des dépenses afférentes aux projets.

97. L'Administration a fait remarquer que ni le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ni l'Office des Nations Unies à Nairobi n'avaient l'autorité ou les moyens nécessaires pour apporter des modifications au Système intégré de gestion, et que cette tâche incombait au Secrétariat.

98. Le Comité recommande que l'Administration, en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, veille à ce que le Secrétariat modifie le Système intégré de gestion afin d'éviter les risques de dépassement d'engagements ou de dépenses au cours de l'exécution des projets de coopération technique et afin que les rapports produits par le Système sur l'état des projets rendent compte de leur situation financière effective.

11. Cas de fraude et de présomption de fraude

99. L'Administration a signalé au Comité deux cas de fraude ou de présomption de fraude pour l'exercice biennal 2004-2005.

100. Une fonctionnaire a contrefait la signature de son supérieur hiérarchique sur un grand nombre de formulaires d'autorisation de paiement d'heures supplémentaires pour des heures qu'elle n'avait pas faites. L'examen des relevés a montré que cette pratique frauduleuse avait commencé en mars 2003 et que les heures supplémentaires prétendument effectuées entre mars 2003 et mars 2005 représentaient un montant total de 4 202 dollars.

101. La même personne a également contrefait la signature de l'attaché de liaison chargé des ressources humaines du Programme des Nations Unies pour les établissements humains afin d'obtenir des prêts de la United Nations Cooperative Savings & Credit Society Limited.

102. ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies à Nairobi s'employaient à recouvrer le montant ci-dessus en le prélevant sur les dernières sommes à verser à la fonctionnaire. Le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU a transmis à cette personne une lettre faisant état des griefs à son égard.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5H (A/59/5/Add.8).

C. Remerciements

103. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive ainsi que ses collaborateurs et les membres de son personnel de l'aide qu'ils lui ont apportée et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

28 juillet 2006

Note : Les commissaires philippin et sud-africain n'ont signé que la version originale anglaise du rapport. Le commissaire français a signé la version anglaise et la version française.

Annexe

**État récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif
à l'exercice biennal 2002-2003**

<i>Objet</i>	<i>Exercice sur lequel porte la première recommandation</i>	<i>Mise en œuvre achevée^a</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	Total	<i>Paragraphes correspondants du présent rapport</i>
Engagements non réglés	2002/03	Par. 23			1	
Présentation et teneur des états financiers						
Recettes diverses	2002/03	Par. 26			1	
Biens durables	2002/03	Par. 26			1	
Gestion du programme						
Clôture des comptes des projet clôturés sur le plan opérationnel	2000/01	Par. 36			1	
Tenue de dossiers complets et bien agencés sur les projets	2000/01	Par. 39			1	
Gestion des avoirs						
Transferts de biens	2002/03	Par. 44			1	Voir par. 70, 78 et 83
Biens durables	2002/03	Par. 52			1	Voir par. 70, 78 et 83
Gestion des ressources humaines						
Obligation de produire un certificat médical	2002/03	Par. 56			1	
Évaluation de fin de contrat	2002/03	Par. 60			1	
Signature de contrats	2002/03	Par. 63			1	
Formation du personnel	2002/03	Par. 65			1	
Voyages	2002/03	Par. 73			1	
Informatique – Mise en œuvre du Système intégré de gestion	2002/03	Par. 78			1	Voir par. 103
Budgétisation axée sur les résultats	2002/03	Par. 81			1	
Total						
Nombre			10	4	– 14	
Pourcentage			71	29	– 100	

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 H (A/59/5/Add.8)*, chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005, numérotés de I à VII, ainsi que les tableaux, numérotés 3.1, 5.1, 5.2, 7.1 et 7.2, et les notes y relatives qui figurent dans le présent document. Ces états ont été établis sous la responsabilité de la Directrice exécutive. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion à leur sujet.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes imposent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste à examiner par sondage les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la Directrice exécutive et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, nous estimons que les opérations du Programme qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Le Président de la Commission de vérification
des comptes de la République des Philippines,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'ONU
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) Philippe **Séguin**

28 juillet 2006

Note : Les commissaires philippin et sud-africain n'ont signé que la version originale anglaise du rapport. Le commissaire français a signé la version anglaise et la version française.

Chapitre IV

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le 31 mars 2006

Les états financiers du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2004-2005 clos le 31 décembre 2005 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à VII du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les fonds d'affectation spéciale et autres comptes connexes, qui figurent ci-après, sont corrects.

La Directrice exécutive du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains
(*Signé*) Anna Kajumulo **Tibaijuka**

Chapitre V

États financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005

État I

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : récapitulatif de tous les fonds

État récapitulatif des recettes et des dépenses, des variations des réserves et des soldes des fonds
de l'exercice biennal 2004-2005, terminé le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Recettes</i>	<i>Référence</i>	<i>Fondation (état IV)</i>	<i>Coopération technique (état VI)</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Montant global 2005</i>	<i>Montant global 2003</i>
Contributions volontaires	Tableaux 5.2 et 7.2	79 729	116 851	–	196 580	76 038
Recettes diverses						
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 2 k) ii) et s iii)	–	24 992	–	24 992	27 602
Intérêts créditeurs		1 678	2 429	–	4 107	2 697
Recettes au titre de services fournis		–	2 702	(69)	2 633	380
Autres recettes diverses		58	123	(11)	170	235
Total des recettes		81 465	147 097	(80)	228 482	106 952
Dépenses						
Activités de la Fondation	Tableau 5.1	61 770	–	(69)	61 701	45 010
Activités de coopération technique	Tableau 7.1	–	107 593	(11)	107 582	49 767
Total des dépenses		61 770	107 593	(80)	169 283	94 777
Excédent des recettes sur les dépenses		19 695	39 504	–	59 199	12 175
Ajustements au titre d'exercices antérieurs		547	(337)	–	210	(769)
Excédent net des recettes sur les dépenses		20 242	39 167	–	59 409	11 406
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Note 2 k) viii)	441	262	–	703	322
Virements depuis/(sur) les réserves		(1 620)	–	–	(1 620)	2 198
Virements depuis d'autres fonds		–	–	–	–	156
Sommes portées au crédit des États Membres (donateurs)		(435)	(595)	–	(1 030)	(21)
Soldes des fonds en début d'exercice		18 118	7 633	–	25 751	11 690
Solde des fonds en fin d'exercice		36 746	46 467	–	83 213	25 751
Réserves en début d'exercice		1 261	1 802	–	3 063	5 261
Virements sur/(depuis) les réserves		1 620	–	–	1 620	(2 198)
Réserves en fin d'exercice		2 881	1 802	–	4 683	3 063
Total, réserves et soldes des fonds		39 627	48 269	–	87 896	28 814

État II

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : récapitulatif de tous les fonds

État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>Fondation (état V)</i>	<i>Coopération technique (état VII)</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Montant global 2005</i>	<i>Montant global 2003</i>
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	Tableau 3.1	8 322	16 677	–	24 999	7 822
Trésorerie commune	Tableau 3.1	43 942	60 098	–	104 040	54 614
Comptes débiteurs						
Contributions volontaires	Tableau 5.2	134	–	–	134	154
Soldes débiteurs interfonds	Note 4 d)	6 680	–	(6 680)	–	–
Autres comptes débiteurs	Note 4 a)	659	2 895	–	3 554	894
Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs	Note 7 d)	–	18 050	–	18 050	–
Autres éléments d'actif	Note 4 b)	150	3 101	–	3 251	622
Total de l'actif		59 887	100 821	(6 680)	154 028	64 106
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance		26	–	–	26	10
Engagements non réglés		17 396	42 089	–	59 485	25 707
Comptes créditeurs						
Soldes créditeurs interfonds	Note 4 d)	–	8 501	(6 680)	1 821	422
Autres comptes créditeurs	Note 4 c)	2 838	1 962	–	4 800	3 850
Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs	Note 7 d)	–	–	–	–	4 618
Autres éléments de passif		–	–	–	–	685
Total du passif		20 260	52 552	(6 680)	66 132	35 292
Réserves et soldes des fonds						
Réserve financière	Note 2 o)	2 419	–	–	2 419	1 003
Réserve opérationnelle	Note 2 p)	462	1 802	–	2 264	2 060
Soldes des fonds préaffectés	Note 2 q)	22 289	41 255	–	63 544	14 256
Excédent cumulé	Note 3	14 457	5 212	–	19 669	11 495
Total, réserves et soldes des fonds		39 627	48 269	–	87 896	28 814
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		59 887	100 821	(6 680)	154 028	64 106

État III

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : récapitulatif de tous les fonds

État récapitulatif des flux de trésorerie au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</i>	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Éliminations</i>	<i>Montant global 2005</i>	<i>Montant global 2003</i>
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	19 695	39 504	–	59 199	12 175
Augmentation/(diminution)					
Des contributions à recevoir	20	–	–	20	444
Des autres comptes débiteurs	26	(2 686)	–	(2 660)	210
Des autres éléments d'actif	348	(2 977)	–	(2 629)	(388)
Des soldes débiteurs interfonds	(11 623)	2 526	–	(9 097)	761
Augmentation (ou diminution)					
Des contributions et autres paiements reçus d'avance	16	–	–	16	–
Des engagements non réglés	5 569	28 209	–	33 778	7 406
Des comptes créditeurs	1 084	(134)	–	950	714
Des autres éléments de passif	(34)	(651)	–	(685)	(22)
Des soldes créditeurs interfonds	1 996	8 501	–	10 497	–
Des soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs	–	(22 668)	–	(22 668)	24 750
À déduire : intérêts créditeurs	(1 678)	(2 429)	–	(4 107)	(2 697)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	15 419	47 195	–	62 614	43 353
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement					
Augmentation/(diminution) de la trésorerie commune	(10 606)	(38 820)	–	(49 426)	(43 343)
À ajouter : intérêts créditeurs	1 678	2 429	–	4 107	2 697
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(8 928)	(36 391)	–	(45 319)	(40 646)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement					
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	441	262	–	703	324
Virement depuis d'autres fonds	–	–	–	–	156
Sommes portées au crédit des États Membres	(435)	(595)	–	(1 030)	(21)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	547	(337)	–	210	(770)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	553	(670)	–	(117)	(311)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des dépôts à terme	7 043	10 134	–	17 177	2 396
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	1 279	6 543	–	7 822	5 426
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	8 322	16 677	–	24 999	7 822

Tableau 3.1
**Programme des Nations Unies pour les établissements humains :
 encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en devises convertibles
 et en devises non convertibles, au 31 décembre 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Référence</i>	<i>Encaisse et dépôts à terme</i>	<i>Trésorerie commune</i>
Activités de la Fondation			
Dollars des États-Unis ^{a, b}		8 160	43 942
Roupiées indiennes		162 ^c	–
Total	État V	8 322	43 942
Dont :			
Encaisse et dépôts à terme		8 322	28 604
Placements à court terme comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de réalisation (si celle-ci est inférieure)		–	15 200
Intérêts courus à recevoir		–	138
Total		8 322	43 942
Activités de coopération technique			
Dollars des États-Unis ^{a, b}	État VII	16 677	60 098
Dont :			
Encaisse et dépôts à terme		16 677	39 121
Placements à court terme comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de réalisation (si celle-ci est inférieure)		–	20 789
Intérêts courus à recevoir		–	188
Total		16 677	60 098
Total, activités de la Fondation et activités de coopération technique	État II	24 999	104 040

^a Les placements de tous les bureaux extérieurs du système des Nations Unies sont versés dans un pool de placement commun. La Division de la trésorerie au Siège de l'ONU est seule responsable de la politique des placements, les bureaux participants n'étant responsables que de la planification de leurs mouvements de fonds/liquidités. Les placements sont effectués dans diverses valeurs, si bien que les échéances et les taux d'intérêt varient. Il n'est donc pas commode d'indiquer les dates d'échéance et les taux d'intérêt de ces placements.

^b Dans le cas des placements à court terme dont la valeur de réalisation est inférieure au prix coûtant, la valeur comptable est recalculée en conséquence. Il n'y avait plus de placements à long terme en fin d'exercice.

^c Soit l'équivalent de 7 334 901 roupies indiennes, au taux de 1 dollar des États-Unis = 45,25 roupies indiennes.

État IV

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : activités de la Fondation**État récapitulatif des recettes et des dépenses, des variations des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal 2004-2005, terminé le 31 décembre 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Dépenses d'appui au programme	Éliminations	Montant global 2005	Montant global 2003
Recettes								
Contributions volontaires	Tableau 5.2	56 280	22 735	714	–	–	79 729	52 088
Recettes diverses								
Intérêts créditeurs		1 511	110	–	57	–	1 678	1 766
Recettes au titre de services fournis		–	–	–	4 577	(4 577)	–	–
Autres recettes/recettes accessoires		58	–	–	–	–	58	229
Total des recettes		57 849	22 845	714	4 634	(4 577)	81 465	54 083
Dépenses								
Activités relatives au programme	Tableau 5.1	13 155	–	–	–	–	13 155	9 336
Activités relatives aux projets financées par :								
Des fonds non préaffectés		3 709	–	–	–	–	3 709	4 713
Des fonds préaffectés		32 865	–	–	–	(2 918)	29 947	29 634
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement		–	13 946	–	–	(1 604)	12 342	–
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien		–	–	480	–	(55)	425	7
Dépenses d'appui au programme		–	–	–	2 192	–	2 192	1 395
Total des dépenses		49 729	13 946	480	2 192	(4 577)	61 770	45 085
Excédent des recettes sur les dépenses		8 120	8 899	234	2 442	–	19 695	8 998
Ajustements au titre d'exercices antérieurs		(1 736)	2 306	–	(23)	–	547	552
Excédent net des recettes sur les dépenses		6 384	11 205	234	2 419	–	20 242	9 550
Engagements d'exercices antérieurs :								
économies réalisées	Note 2 k) vii)	402	–	–	39	–	441	167
Virements sur les réserves		(1 416)	–	–	(204)	–	(1 620)	–

<i>Référence</i>	<i>Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien</i>	<i>Dépenses d'appui au programme Éliminations</i>	<i>Montant global 2005</i>	<i>Montant global 2003</i>
Virements depuis d'autres fonds	2 254	-	-	(2 254)	-	156
Sommes portées au crédit des États Membres (donateurs)	(435)	-	-	-	(435)	(21)
Soldes des fonds en début d'exercice	17 625	-	493	-	18 118	8 266
Soldes des fonds en fin d'exercice	24 814	11 205	727	-	36 746	18 118
Réserves en début d'exercice	1 003	-	-	258	-	1 261
Virements sur les réserves	1 416	-	-	204	-	-
Réserves en fin d'exercice	2 419	-	-	462	-	1 261
Total, réserves et soldes des fonds	27 233	11 205	727	462	-	19 379

État V

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : activités de la Fondation

État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Dépenses d'appui au programme	Éliminations	Montant global 2005	Montant global 2003
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	Tableau 3.1	8 321	1	–	–	–	8 322	1 279
Trésorerie commune	Tableau 3.1	35 982	5 667	–	2 293	–	43 942	33 336
Comptes débiteurs								
Contributions volontaires	Tableau 5.2	134	–	–	–	–	134	154
Soldes débiteurs interfonds		–	10 794	830	–	(4 944)	6 680	–
Autres	Note 4 a)	645	9	3	2	–	659	685
Autres éléments d'actif	Note 4 b)	150	–	–	–	–	150	498
Total de l'actif		45 232	16 471	833	2 295	(4 944)	59 887	35 952
Passif								
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 5.2	26	–	–	–	–	26	10
Engagements non réglés								
Exercices antérieurs		179	–	–	–	–	179	566
Exercice en cours		11 898	5 157	106	38	–	17 199	11 220
Exercices à venir		18	–	–	–	–	18	41
Comptes créditeurs								
Soldes créditeurs interfonds		3 149	–	–	1 795	(4 944)	–	2 948
Autres	Note 4 c)	2 729	109	–	–	–	2 838	1 754
Autres éléments de passif		–	–	–	–	–	–	34
Total du passif		17 999	5 266	106	1 833	(4 944)	20 260	16 573
Réserves et soldes des fonds								
Réserve financière	Note 2 o)	2 419	–	–	–	–	2 419	1 003
Réserve opérationnelle	Note 2 p)	–	–	–	462	–	462	258

	Référence	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	Dépenses d'appui au programme	Éliminations	Montant global 2005	Montant global 2003
Solde des fonds préaffectés	Note 2 q)	10 357	11 205	727	–	–	22 289	9 684
Excédent cumulé	Note 3	14 457	–	–	–	–	14 457	8 434
Total, réserves et soldes des fonds		27 233	11 205	727	462	–	39 627	19 379
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		45 232	16 471	833	2 295	(4 944)	59 887	35 952

Tableau 5.1

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : activités de la Fondation**État des allocations de crédits pour l'exercice biennal 2004-2005, terminé le 31 décembre 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Allocation de crédits</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Activités relatives au programme					
Postes et autres dépenses de personnel	11 550	10 550	97	10 647	903
Services contractuels	249	151	12	163	86
Voyages	391	291	45	336	55
Dépenses de fonctionnement	2 074	1 544	92	1 636	438
Achats	205	126	61	187	18
Bourses, subventions et contributions	318	170	16	186	132
Total partiel	14 787	12 832	323	13 155	1 632
Projets financés par des fonds non préaffectés					
Postes et autres dépenses de personnel	1 559	359	1 049	1 408	151
Services contractuels	752	650	32	682	70
Voyages	672	522	110	632	40
Dépenses de fonctionnement	862	460	158	618	244
Achats	436	277	59	336	100
Bourses, subventions et contributions	33	33	–	33	–
Total partiel	4 314	2 301	1 408	3 709	605
Projets financés par des fonds préaffectés					
Postes et autres dépenses de personnel	11 549	8 290	2 836	11 126	423
Services contractuels	8 603	3 411	3 579	6 990	1 613
Voyages	2 648	2 065	335	2 400	248
Dépenses de fonctionnement	7 895	1 965	2 744	4 709	3 186
Achats	613	210	213	423	190
Bourses, subventions et contributions	4 462	3 839	460	4 299	163
Dépenses d'appui au programme	4 650	2 918	–	2 918	1 732
Total partiel	40 420	22 698	10 167	32 865	7 555
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement					
Postes et autres dépenses de personnel	4 104	2 820	1 234	4 054	50
Services contractuels	4 048	974	2 839	3 813	235
Voyages	840	654	182	836	4
Dépenses de fonctionnement	3 475	2 556	804	3 360	115

	<i>Allocation de crédits</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Achats	287	181	98	279	8
Dépenses d'appui au programme	1 658	1 604	–	1 604	54
Total partiel	14 412	8 789	5 157	13 946	466
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien					
Postes et autres dépenses de personnel	400	229	24	253	147
Services contractuels	105	34	40	74	31
Voyages	90	51	26	77	13
Dépenses de fonctionnement	68	5	16	21	47
Achats	5	–	–	–	5
Dépenses d'appui au programme	87	55	–	55	32
Total partiel	755	374	106	480	275
Dépenses d'appui au programme					
Postes et autres dépenses de personnel	2 198	1 790	22	1 812	386
Services contractuels	73	14	–	14	59
Voyages	36	28	4	32	4
Dépenses de fonctionnement	336	306	–	306	30
Achats	32	16	12	28	4
Total partiel	2 675	2 154	38	2 192	483
Total	77 363	49 148	17 199	66 347	11 016
Éliminations					
Total des dépenses				66 347	
À déduire : dépenses d'appui au programme				(4 577)	
Total net des dépenses				61 770	

Tableau 5.2

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : activités de la Fondation**État récapitulatif des contributions versées et des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2005**

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/Organisation</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2004 et 2005</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2004 et 2005</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées pour 2004-2005 et pour des exercices antérieurs</i>
Contributions préaffectées							
Afrique du Sud	–	–	–	9 975	–	9 975	–
Algérie	–	–	–	20 000	10 000	20 000	–
Allemagne	–	–	–	1 015 460	–	1 015 460	–
Argentine	–	–	–	3 000	–	3 000	–
Autriche	–	–	–	171 075	–	171 075	–
Barbade	–	–	–	3 000	–	3 000	–
Bhoutan	1 200	–	–	–	–	–	1 200
Botswana	–	–	–	32 820	–	32 820	–
Brésil	–	–	–	50 472	–	50 472	–
Canada	–	–	–	62 672	–	62 672	–
Chili	1 000	–	–	15 000	–	15 000	1 000
Chypre	–	–	–	7 210	–	7 210	–
Colombie	12 000	–	12 000	24 000	–	16 778	7 222
Égypte	10 578	–	5 872	–	–	–	4 706
États-Unis d'Amérique	–	–	–	1 244 574	–	1 244 574	–
Éthiopie	–	–	–	14 771	–	14 771	–
Fidji	–	–	–	6 941	–	6 941	–
Finlande	–	–	–	1 116 809	–	1 116 809	–
France	–	–	–	325 247	–	325 247	–
Ghana	–	–	–	10 000	–	10 000	–
Grèce	–	–	–	60 000	–	30 000	30 000
Inde	–	–	–	160 001	–	160 001	–
Indonésie	–	20 000	20 000	10 000	–	10 000	–
Israël	–	–	–	20 000	10 000	20 000	–
Italie	–	–	–	1 391 115	–	1 391 115	–
Japon	–	–	–	417 300	–	417 300	–
Kenya	13 129	–	13 129	10 000	–	83 996	16 004
Madagascar	15 980	–	–	–	–	–	15 980
Maroc	11 000	–	3 000	–	–	–	8 000
Namibie	–	–	–	1 000	–	1 000	–
Norvège	–	–	–	4 676 981	–	4 676 981	–
Ouganda	–	–	–	1 941	–	1 941	–
Pakistan	–	–	–	12 008	5 998	12 008	–
Pays-Bas	–	–	–	2 801 260	–	2 801 260	–
Philippines	–	–	–	3 072	–	3 072	–

Pays/Organisation	Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs			Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 2004 et 2005	Recouvrement de contributions pour des exercices à venir	Recouvrement de contributions annoncées pour 2004 et 2005	Contributions annoncées mais non acquittées pour 2004-2005 et pour des exercices antérieurs
	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2004							
Pologne	–	–	–	20 000	–	20 000	–	
République de Corée	–	–	–	20 000	–	20 000	15 980	
République tchèque	–	–	–	236 859	–	236 859	–	
Roumanie	–	6 000	6 000	2 000	–	2 000	–	
Royaume-Uni	–	–	–	3 735 000	–	3 735 000	–	
Sri Lanka	–	–	–	30 000	–	30 000	–	
Suède	–	–	–	3 114 153	–	3 114 153	–	
Tanzanie	–	–	–	8 724	–	3 587	5 137	
Trinité-et-Tobago	–	–	–	2 000	–	2 000	–	
Tunisie	697	–	–	1 655	–	1 655	697	
Turquie	–	–	–	40 000	–	40 000	–	
Venezuela	86 390	43 195	129 585	43 195	–	–	43 195	
Yémen	1 725	(1 150)	–	–	–	–	575	
Total des contributions non préaffectées	153 699	68 045	189 586	21 041 290	25 998	20 939 732	133 716	

Contributions préaffectées**Gouvernements**

Allemagne	–	–	–	973 689	–	973 689	–
Autriche	–	–	–	12 100	–	12 100	–
Belgique	–	–	–	2 712 638	–	2 712 638	–
Canada	–	–	–	625 021	–	625 021	–
Chine	–	–	–	184 918	–	184 918	–
Colombie	–	–	–	2 176	–	2 176	–
Espagne	–	–	–	260 311	–	260 311	–
États-Unis d'Amérique	–	–	–	470 683	–	470 683	–
Fédération de Russie	–	–	–	399 974	–	399 974	–
Finlande	–	–	–	925 641	–	925 641	–
France	–	–	–	305 634	–	306 634	–
Italie	–	–	–	2 647 524	–	2 647 524	–
Japon	–	–	–	3 883 730	–	3 883 730	–
Jordanie	–	–	–	64 104	–	64 104	–
Norvège	–	–	–	322 984	–	322 984	–
Pays-Bas	–	–	–	6 248 487	–	6 248 487	–
Pologne	–	–	–	400 000	–	400 000	–
Royaume-Uni	–	–	–	2 338 025	–	2 338 025	–
Rwanda	–	–	–	5 000	–	5 000	–
Sri Lanka	–	–	–	53 559	–	53 559	–
Suède	–	–	–	3 362 921	–	3 362 921	–
Suisse	–	–	–	304 231	–	304 231	–
Thaïlande	–	–	–	10 000	–	10 000	–

<i>Pays/Organisation</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2004</i>	<i>Ajustement des contributions annoncées et des versements effectués pour des exercices antérieurs</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2004 et 2005</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions annoncées pour 2004 et 2005</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées pour 2004-2005 et pour des exercices antérieurs</i>
Trinité-et-Tobago	–	–	–	1 500	–	1 500	–
Union européenne	–	–	–	135 907	–	135 907	–
Total des contributions préaffectées de gouvernements	–	–	–	26 650 757	–	26 650 757	–
Autres donateurs							
Programa de Apoio as Populacoes desfavorecidas da regiao Metropolitana do Rio de Janeiro	–	–	–	10 340	–	10 340	–
Anti-Crisis Management Foundation	–	–	–	10 000	–	10 000	–
Ville de Vienne	–	–	–	10 000	–	10 000	–
Catholic Organization for Relief and Development Aid	–	–	–	17 276	–	17 276	–
Municipalité de Doubaï	–	–	–	334 901	–	334 901	–
First-Micro-Finance	–	–	–	37 422	–	37 422	–
Fondation Ford	–	–	–	248 000	–	248 000	–
Forum Universal de las Culturas	–	–	–	273 399	–	273 399	–
Fukuoka International Exchange Foundation	–	–	–	1 602 549	–	1 602 549	–
Banque mondiale/Société financière internationale	–	–	–	1 860 862	–	1 860 862	–
ITC Moscomarchitecture	–	–	–	12 000	–	12 000	–
Université de Harvard, Office for Sponsored Research	–	–	–	10 193	–	10 193	–
Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	81 760	–	81 760	–
Japan Habitat Association	–	–	–	418 832	–	418 832	–
Local Development Strategies	–	–	–	22 095	–	22 095	–
LVC International Investments Inc.	–	–	–	9 980	–	9 980	–
Municipalité de Kazan	–	–	–	40 000	–	40 000	–
Municipalité de Malaga (Ayuntamiento de Malaga)	–	–	–	33 605	–	33 605	–
Municipalité de Nevsehir	–	–	–	99 890	–	99 890	–
Prefeitura da Cidade do Rio de Janeiro	–	–	–	425 135	–	425 135	–
SEDU/PR	–	–	–	20 950	–	20 950	–
Soroptimist International of Kagoshima	–	–	–	4 482	–	4 482	–
Conseil municipal de Séville	–	–	–	94 871	–	94 871	–

Pays/Organisation	Ajustement des contributions			Contributions annoncées pour 2004 et 2005	Recouvrement de contributions pour des exercices à venir	Recouvrement de contributions de 2004 et 2005	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2004	Recouvrement de contributions annoncées pour des exercices antérieurs	Contributions annoncées mais non acquittées pour 2004-2005 et pour des exercices antérieurs
	annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2004	effectués pour des exercices antérieurs	versements effectués pour des exercices antérieurs						
Programme des Nations Unies pour l'environnement	-	-	-	618 994	-	618 994	-	-	-
Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies	-	-	-	2 290 530	-	2 290 530	-	-	-
Total des contributions provenant d'autres donateurs	-	-	-	8 588 066	-	8 588 066	-	-	-
Total des contributions préaffectées	-	-	-	35 238 823	-	35 238 823	-	-	-
Total, Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	153 699	68 045	189 586	56 280 113	25 998	56 178 555	133 716		
Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement									
Canada	-	-	-	2 995 110	-	2 995 110	-	-	-
Norvège	-	-	-	8 586 817	-	8 586 817	-	-	-
Pays-Bas	-	-	-	10 170 000	-	10 170 000	-	-	-
Suède	-	-	-	983 079	-	983 079	-	-	-
Total, Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement	-	-	-	22 735 006	-	22 735 006	-	-	-
Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien									
Chine	-	-	-	49 980	-	49 980	-	-	-
Fondation Al Maktoum	-	-	-	199 985	-	199 985	-	-	-
Oman	-	-	-	100 000	-	100 000	-	-	-
Soudan	-	-	-	67 380	-	67 380	-	-	-
Suède	-	-	-	296 582	-	296 582	-	-	-
Total, Fonds d'affectation spéciale en faveur du peuple palestinien	-	-	-	713 927	-	713 927	-	-	-
Total, activités de la Fondation	153 699	68 045	189 586	79 729 046	25 998	79 627 488	133 716		
Contributions à recevoir									
Depuis moins d'un an									88 864
Depuis un an ou plus									44 852
Total									133 716

État VI

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : activités de coopération technique

État des recettes et des dépenses des variations des réserves et des soldes des fonds
de l'exercice biennal 2004-2005, terminé le 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Dépenses d'appui au programme	Éliminations	Total 2005	Total 2003
Recettes							
Contributions volontaires	Tableau 7.2	115 776	1 075	–	–	116 851	23 950
Autres recettes/recettes accessoires							
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	Note 2 k) ii) et s) iii)	–	24 992	–	–	24 992	27 602
Intérêts créditeurs		2 183	–	246	–	2 429	931
Recettes au titre de services fournis		–	–	10 298	(7 596)	2 702	380
Autres recettes/recettes accessoires		104	–	84	(65)	123	81
Total des recettes		118 063	26 067	10 628	(7 661)	147 097	52 944
Dépenses							
Fonds d'affectation spéciale	Tableau 7.1	80 856	–	–	(5 233)	75 623	18 521
PNUD		–	25 997	–	(2 428)	23 569	25 852
Dépenses d'appui au programme		–	–	8 401	–	8 401	5 394
Total des dépenses		80 856	25 997	8 401	(7 661)	107 593	49 767
Excédent des recettes sur les dépenses		37 207	70	2 227	–	39 504	3 177
Ajustements au titre d'exercices antérieurs		70	(70)	(337)	–	(337)	(1 321)
Excédent net des recettes sur les dépenses		37 277	–	1 890	–	39 167	1 856
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	Note 2 k) viii)	1	–	261	–	262	155
Virements depuis les réserves		–	–	–	–	–	2 198
Sommes portées au crédit des États Membres (donateurs)		(595)	–	–	–	(595)	–
Soldes des fonds en début d'exercice		4 572	–	3 061	–	7 633	3 424
Soldes des fonds en fin d'exercice		41 255	–	5 212	–	46 467	7 633
Réserves en début d'exercice		–	–	1 802	–	1 802	4 000
Virements depuis les réserves		–	–	–	–	–	(2 198)
Réserves en fin d'exercice		–	–	1 802	–	1 802	1 802
Total, réserves et soldes des fonds		41 255	–	7 014	–	48 269	9 435

État VII

Programme des Nations Unies pour les établissements humains : activités de coopération technique

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2005

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Référence	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Dépenses d'appui au programme	Éliminations (total des fonds)	Total 2005	Total 2003
Actif							
Encaisse et dépôts à terme	Tableau 3.1	16 674	3	–	–	16 677	6 543
Trésorerie commune	Tableau 3.1	59 395	–	703	–	60 098	21 278
Comptes débiteurs							–
Soldes débiteurs interfonds		–	–	6 279	(6 279)	–	2 526
Autres comptes débiteurs	Note 4 a)	2 464	303	128	–	2 895	209
Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs	Note 7 d)	–	18 050	–	–	18 050	–
Autres éléments d'actif	Note 4 b)	34	2 996	71	–	3 101	124
Total de l'actif		78 567	21 352	7 181	(6 279)	100 821	30 680
Passif							
Engagements non réglés							
Exercices antérieurs		–	153	–	–	153	35
Exercice en cours		27 031	12 037	96	–	39 164	13 845
Exercices à venir		–	2 772	–	–	2 772	–
Comptes créditeurs							
Soldes créditeurs interfonds		8 704	6 076	–	(6 279)	8 501	–
Autres comptes créditeurs	Note 4 c)	1 577	314	71	–	1 962	2 096
Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs		–	–	–	–	–	4 618
Autres éléments de passif		–	–	–	–	–	651
Total du passif		37 312	21 352	167	(6 279)	52 552	21 245
Réserves et soldes des fonds							
Réserve opérationnelle	Note 2 p)	–	–	1 802	–	1 802	1 802
Solde des fonds préaffectés	Note 2 q)	41 255	–	–	–	41 255	4 572
Excédent cumulé	Note 3	–	–	5 212	–	5 212	3 061
Total, réserves et soldes des fonds		41 255	–	7 014	–	48 269	9 435
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		78 567	21 352	7 181	(6 279)	100 821	30 680

Tableau 7.1

**Programme des Nations Unies pour les établissements humains :
activités de coopération technique**
**État des allocations de crédits pour l'exercice biennal 2004-2005,
terminé le 31 décembre 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Allocations de crédits</i>	<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Fonds d'affectation spéciale					
Postes et autres dépenses de personnel	23 878	16 200	3 830	20 030	3 848
Services contractuels	63 789	20 333	19 999	40 332	23 457
Voyages	2 636	1 592	423	2 015	621
Dépenses de fonctionnement	13 901	6 906	1 612	8 518	5 383
Achats	4 188	2 005	535	2 540	1 648
Bourses, subventions et contributions	2 749	1 828	632	2 460	289
Dépenses d'appui au programme	7 265	4 961	–	4 961	2 304
Total partiel	118 406	53 825	27 031	80 856	37 550
PNUD					
Postes et autres dépenses de personnel	7 918	4 654	2 134	6 788	1 130
Services contractuels	12 413	1 752	6 141	7 893	4 520
Voyages	1 318	478	251	729	589
Dépenses de fonctionnement	1 271	254	388	642	629
Achats	1 112	563	388	951	161
Bourses, subventions et contributions	7 278	3 988	2 735	6 723	555
Dépenses d'appui au programme	2 997	2 271	–	2 271	726
Total partiel	34 307	13 960	12 037	25 997	8 310
Dépenses d'appui au programme					
Postes et autres dépenses de personnel	6 328	6 205	59	6 264	64
Services contractuels	705	704	–	704	1
Voyages	120	66	13	79	41
Dépenses de fonctionnement	1 763	1 284	8	1 292	471
Achats	90	46	16	62	28
Total partiel	9 006	8 305	96	8 401	605
Total	161 719	76 090	39 164	115 254	46 465
Éliminations					
Total des dépenses				115 254	
À déduire : Dépenses d'appui au programme				(7 661)	
Total net des dépenses				107 593	

Tableau 7.2
**Programme des Nations Unies pour les établissements humains :
 activités de coopération technique**

État récapitulatif des contributions au 31 décembre 2005

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organisations</i>	<i>Contributions en 2004 et 2005</i>
Gouvernements	
Chine	500 000
États-Unis d'Amérique	1 000 000
Italie	16 455 049
Jamahiriya arabe libyenne	1 903 797
Japon.	10 703 417
Mexique	44 141
Nigéria	200 000
Nouvelle-Zélande	375 585
Pays-Bas	2 358 476
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.	23 505
Suède	1 203 109
Union européenne.	7 040 108
Total des contributions de gouvernements	41 807 187
Autres donateurs	
Anti-Crisis Management Foundation	18 074
BASF AG	235 745
Ville de Munich	830 260
Ville de Vitoria.	134 710
Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).	83 927
Centre de recherche pédagogique (CRP)	832 672
Banque mondiale/Société financière internationale	7 651 535
Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement	49 375 192
PNUD	10 562 562
Fonds d'affectation spéciale pour les opérations d'urgence en Afghanistan.	2 137 118
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).	50 000
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).	1 724 728
Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq	331 870
Total, contributions des autres donateurs.	73 968 393
Total des contributions au Fonds d'affectation spéciale.	115 775 580
Projets financés par le PNUD.	1 075 467
Total des contributions.	116 851 047

Notes afférentes aux états financiers

Note 1

Le Programme des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ses objectifs

a) Le 16 décembre 1974, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3327 (XXIX), par laquelle elle a créé la Fondation pour l'habitat et les établissements humains.

b) Le 19 décembre 1977, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/162, par laquelle elle a doté la Fondation d'un secrétariat, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et d'un organe directeur, la Commission des établissements humains.

c) Le 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/206, par laquelle elle a décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, y compris la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, deviendrait le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et que la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Dans la même résolution, l'Assemblée a confirmé que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains serait chargé d'administrer la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

d) Les principaux objectifs du Programme sont les suivants :

i) Aider les pays et les régions à intensifier et à améliorer l'action qu'ils mènent pour résoudre les problèmes des établissements humains;

ii) Promouvoir le renforcement de la coopération internationale afin d'accroître les ressources mises à la disposition des pays et régions en développement;

iii) Promouvoir une conception intégrale des établissements humains et une approche globale des problèmes qui se posent aux établissements humains dans tous les pays;

iv) Renforcer la coopération et la coparticipation dans ce domaine entre toutes les régions;

v) Assurer l'harmonisation des programmes relatifs aux établissements humains élaborés et exécutés par les organismes des Nations Unies; coordonner les activités des organismes des Nations Unies concernant les établissements humains, les examiner et évaluer leur efficacité au niveau intersecrétariats;

vi) Compléter les ressources des régions en élaborant et en exécutant, quand il y a lieu, des projets concernant les établissements humains;

vii) Coordonner un échange mondial d'informations sur les établissements humains et entreprendre des activités d'information dans ce domaine en coopération avec le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

viii) Encourager la collaboration avec les milieux scientifiques qui s'occupent des établissements humains, ainsi que leur participation.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit Règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion ou par le Contrôleur, ainsi qu'à l'annexe spéciale des règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et aux décisions spécifiques du Conseil d'administration. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1 « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;

ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;

iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;

iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;

v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;

vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds.

d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant de contributions volontaires, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe k) i) ci-après.

e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique, et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes de comptabilité formule à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat.

i) Les résultats des opérations de l'Organisation figurant dans les états I à III sont présentés de manière résumée, par type d'activité, et sous forme récapitulative pour les fonds qui ne sont pas comptabilisés séparément, après élimination de tous les soldes interfonds et des cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation récapitulative ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

j) En vertu de la résolution 32/162 du 19 décembre 1977, les dépenses du secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, sont en partie imputées sur le budget de l'ONU. Des informations détaillées sur ces dépenses – qui ne font pas l'objet d'explications supplémentaires dans le présent rapport – figurent dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU.

k) Recettes :

i) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions volontaires effectuées en espèces ou sous la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

ii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'Organisation administre des projets ou autres programmes en leur nom;

iii) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

iv) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes remboursées au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes réalisées et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les différents fonds participants;

vi) Les recettes accessoires comprennent le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, le montant des gains nets réalisés sur les opérations de change, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

vii) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice, mais en tant que paiements ou contributions reçus d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe n) iii) ci-après;

viii) Les économies réalisées du fait de la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs ayant trait aux dépenses afférentes aux programmes sont directement ajoutées aux soldes des fonds. Les économies réalisées au titre des dépenses afférentes aux projets sont créditées au projet concerné.

l) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iv) et v) ci-après.

m) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'Organisation pour générer des recettes. Les

placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à leur valeur de réalisation, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La valeur de réalisation des placements à court terme étant inférieure à la valeur comptable, celle-ci a été ajustée en conséquence (tableau 3.1 à la page 31);

iii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué au paragraphe m) ii) ci-dessus. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, et sa composition et la valeur de réalisation des placements correspondants sont précisées au tableau 3.1 à la page 31;

iv) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice à venir. Ce poste comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir, conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

v) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vi) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans la note 7 relative aux états financiers.

n) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves opérationnelles ou autres sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les versements ou contributions reçus d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir et d'autres recettes encaissées par anticipation;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements

afférents à l'exercice considéré qui sont imputables sur des comptes spéciaux demeurent valables 12 mois après la fin de l'exercice biennal. Les engagements de dépenses pour la plupart des activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Les engagements non réglés se rapportant à des fonds de nature pluriannuelle restent valables jusqu'à l'achèvement du projet;

v) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vi) Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement de pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

o) Réserve financière : Comme l'indique la règle de gestion financière 311.2 b) de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la réserve financière a pour objet de garantir la liquidité et l'intégrité financières de celle-ci, de compenser les fluctuations de trésorerie et de couvrir tous autres besoins de cette nature dont peut décider le Conseil d'administration. Dans sa décision 19/2 du 9 mai 2003, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de la réserve statutaire à des fins générales de la Fondation, la portant de 1 002 663 dollars à 2 419 100 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005.

p) Réserve opérationnelle : En ce qui concerne le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme, il convient, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286, qu'une réserve opérationnelle représentant 20 % du montant estimatif des recettes annuelles au titre de l'appui au programme, soit conservée en permanence sur un compte distinct. Cette réserve doit permettre de protéger contre les déficits imprévus consécutifs à des ajustements liés à l'exécution, à l'inflation ou aux opérations de change ou d'acquitter des obligations légales en cas de cessation soudaine d'activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires.

q) Solde des fonds préaffectés : Les fonds affectés à des projets spécifiques ne peuvent être utilisés pour les dépenses de la Fondation relatives à des projets et programmes auxquels des fonds n'ont pas été expressément affectés.

r) Imprévus : Une provision a été constituée pour couvrir les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, aux titulaires de postes dont le coût est imputé sur des fonds d'affectation spéciale ou sur le budget de la Fondation, et ce, à raison de 1 % de la rémunération de base nette. En outre, une provision calculée sur la base de

8 % de la rémunération de base nette a été constituée en juillet 2002 pour couvrir les prestations dues à la cessation de service.

s) Activités de coopération technique :

i) Les états financiers relatifs à la coopération technique rendent compte des activités financées au moyen de contributions volontaires ou de fonds fournis, notamment par le PNUD, en vertu d'arrangements interorganisations;

ii) Contributions volontaires : Depuis le 1^{er} janvier 2002, les contributions volontaires versées par des États Membres ou d'autres donateurs pour les activités de coopération technique sont comptabilisées comme recettes au moment où elles sont reçues, même dans le cas des montants qui n'ont pas encore été affectés à un projet particulier;

iii) Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations : Les fonds reçus du PNUD sont alloués compte tenu des intérêts et autres recettes accessoires en fonction du total des dépenses;

iv) Les intérêts et recettes accessoires au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont portés au crédit du fonds d'affectation spéciale correspondant;

v) Les engagements non réglés de l'exercice concernant toutes les activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année civile, et non après la fin de l'exercice biennal auxquels ils se rapportent. Toutefois, conformément aux normes fixées par le PNUD en matière de communication de l'information financière, les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs livres au-delà de 12 mois lorsque l'obligation de payer demeure. Les économies réalisées lors du règlement ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit du projet concerné et viennent en déduction des dépenses de l'exercice, conformément aux normes fixées par le PNUD;

vi) Les intérêts créditeurs sont répartis au prorata de la part de chaque fonds à la fin de chaque année, calculée sur la base du montant moyen de son solde mensuel.

Note 3

Réserves et soldes des fonds

Le compte d'excédents cumulés de l'ONU-Habitat comprend les économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs, des contributions versées par des États Membres et certaines autres recettes. Le niveau des soldes des fonds préaffectés de l'ONU-Habitat a augmenté durant l'exercice en cours. Sont inscrits à cette rubrique les fonds préaffectés à des activités relatives à des projets spécifiques qui sont décalés dans le temps et s'étalent sur plusieurs années.

Note 4
État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes des fonds (état II)

a) *Autres comptes débiteurs*

On trouvera ci-après la ventilation de la rubrique « Autres comptes débiteurs » au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2003.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	2005	2003
Fonctionnaires	390	174	564	508
Autres organismes des Nations Unies	248	2 714	2 962	247
Fournisseurs	–	5	5	16
Autres	21	2	23	123
Total	659	2 895	3 554	894

b) *Autres éléments d'actif*

On trouvera ci-après la ventilation de la rubrique « Autres éléments d'actif » au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2003.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	2005	2003
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	81	78	159	131
Engagements afférents à des exercices à venir	18	2 772	2 790	41
Autres	51	251	302	450
Total	150	3 101	3 251	622

c) *Autres comptes créditeurs*

On trouvera ci-après la ventilation de la rubrique « Autres comptes créditeurs » au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2003.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	2005	2003
Gouvernements	64	–	64	1
Fonctionnaires	88	169	257	508
Fournisseurs	139	219	358	270
Autres organismes des Nations Unies	1 466	1 413	2 879	2 607

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	2005	2003
Provisions pour indemnités de rapatriement	744	–	744	412
Divers	337	161	498	52
Total	2 838	1 962	4 800	3 850

d) *Soldes interfonds*

Les comptes interfonds concernent les transactions entre le Programme, le Fonds général et les autres fonds des Nations Unies au titre des activités de la Fondation et des activités de coopération technique, qui sont régularisées périodiquement. On trouvera ci-après la ventilation des soldes interfonds au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2003.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de la Fondation</i>	<i>Activités de coopération technique</i>	2005	2003
Soldes débiteurs interfonds	6 680	–	6 680	–
Soldes créditeurs interfonds	–	8 501	8 501	422
Montant net des soldes débiteurs/ (créditeurs) interfonds	6 680	(8 501)	(1 821)	(422)
Les soldes créditeurs/débiteurs interfonds sont dus par/à :				
Compte-séquestre			–	2 434
PNUE			(1 821)	(2 856)
Montant net des soldes débiteurs/ (créditeurs) interfonds			(1 821)	(422)

Note 5**Récapitulatif de tous les fonds de l'exercice biennal 2002-2003 aux fins de comparaison (états I, II et III)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

État I

État récapitulatif des recettes et des dépenses, des variations des réserves et des soldes des fonds

	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Éliminations</i>	Total
Recettes				
Contributions volontaires	52 088	23 950	–	76 038
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	–	27 602	–	27 602

	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Éliminations</i>	Total
Intérêts créditeurs	1 766	931	–	2 697
Recettes au titre de services fournis	–	380	–	380
Recettes diverses	229	81	(75)	235
Total des recettes	54 083	52 944	(75)	106 952
Dépenses				
Activités de la Fondation	45 085	–	(75)	45 010
Activités de coopération technique	–	49 767	–	49 767
Total des dépenses	45 085	49 767	(75)	94 777
Excédent des recettes sur les dépenses	8 998	3 177	–	12 175
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	552	(1 321)	–	(769)
Excédent net des recettes sur les dépenses (déficit net)	9 550	1 856	–	11 406
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées	167	155	–	322
Virements depuis les réserves	–	2 198	–	2 198
Virements depuis d'autres fonds	156	–	–	156
Sommes portées au crédit des États Membres (donateurs)	(21)	–	–	(21)
Soldes des fonds en début d'exercice	8 266	3 424	–	11 690
Soldes des fonds en fin d'exercice	18 118	7 633	–	25 751
Réserves en début d'exercice	1 261	4 000	–	5 261
Virements sur les réserves	–	(2 198)	–	(2 198)
Réserves en fin d'exercice	1 261	1 802	–	3 063
Total réserves et soldes des fonds	19 379	9 435	–	28 814

État II
État récapitulatif, de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Éliminations</i>	Total
Actif				
Encaisse et dépôts à terme	1 279	6 543	–	7 822
Trésorerie commune	33 336	21 278	–	54 614
Comptes débiteurs				
Contributions volontaires	154	–	–	154
Soldes débiteurs interfonds	–	2 526	(2 526)	–

	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Éliminations</i>	Total
Autres comptes débiteurs	685	209	–	894
Autres éléments d'actifs	498	124	–	622
Total de l'actif	35 952	30 680	(2 526)	64 106
Passif				
Contributions et autres paiements reçus d'avance	10	–	–	10
Engagements non réglés	11 827	13 880	–	25 707
Comptes créditeurs				
Soldes créditeurs interfonds	2 948	–	(2 526)	422
Autres comptes créditeurs	1 754	2 096	–	3 850
Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs	–	4 618	–	4 618
Autres éléments de passif	34	651	–	685
Total du passif	16 573	21 245	(2 526)	35 292
Réserves et soldes des fonds				
Réserve financière	1 003	–	–	1 003
Réserve opérationnelle	258	1 802	–	2 060
Solde des fonds préaffectés	9 684	4 572	–	14 256
Excédent cumulé	8 434	3 061	–	11 495
Total, réserves et solde des fonds	19 379	9 435	–	28 814
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	35 952	30 680	(2 526)	64 106

État III

État récapitulatif des flux de trésorerie

<i>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</i>	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Éliminations</i>	Total
Excédent net des recettes sur les dépenses (déficit net)				
Augmentation (diminution)	8 998	3 177	–	12 175
Des contributions à recevoir	444	–	–	444
Des autres comptes débiteurs	(250)	460	–	210
Des autres éléments d'actifs	(310)	(78)	–	(388)
Des soldes débiteurs interfonds	2 327	(1 566)	–	761
Augmentation (diminution)	6 935	471	–	7 406
Des engagements non réglés	(408)	1 122	–	714
Des autres éléments de passif	(673)	651	–	(22)
Des soldes se rapportant à des	–	24 750	–	24 750

<i>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</i>	<i>Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Éliminations</i>	Total
projets financés par des donateurs				
À déduire : intérêts créditeurs	(1 766)	(931)	–	(2 697)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	15 297	28 056	–	43 353
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Augmentation (diminution) de la trésorerie commune	(22 065)	(21 278)	–	(43 343)
À ajouter : intérêts créditeurs	1 766	931	–	2 697
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(20 299)	(20 347)	–	(40 646)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			–	
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	169	155	–	324
Virement depuis d'autres fonds	156	–	–	156
Sommes portées au crédit des États Membres (donateurs)	(21)	–	–	(21)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	551	(1 321)	–	(770)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	855	(1 166)	–	(311)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(4 147)	6 543	–	2 396
Encaisse et dépôts à terme et trésorerie commune en début d'exercice	5 426	–	–	5 426
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	1 279	6 543	–	7 822

Note 6**Retraitement des chiffres de l'exercice biennal 2002-2003
aux fins de comparaison (état IV)**

Aux fins de comparaison, on a recalculé les chiffres de l'exercice biennal 2002-2003, clos le 31 décembre 2003, de manière à éliminer les recettes provenant des activités relatives aux projets de la Fondation et on les a inscrits au compte des activités relatives au programme de la Fondation.

État récapitulatif des recettes et des dépenses, des variations des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres figurant dans les états de 2002-2003</i>	<i>Changements</i>	<i>Chiffres de 2004-2005 après retraitement</i>
Recettes			
Contributions volontaires	52 088	–	52 088
Intérêts créditeurs	1 766	–	1 766
Recettes diverses	605	(376)	229
Total des recettes	54 459	(376)	54 083
Dépenses			
Activités relatives au programme et dépenses d'appui au programme	10 731	–	10 731
Activités relatives aux projets	34 730	(376)	34 354
Total des dépenses	45 461	(376)	45 085
Excédent des recettes sur les dépenses	8 998	–	8 998
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	552	–	552
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	9 550	–	9 550
Économies réalisées sur les engagements des exercices antérieurs	167	–	167
Virements depuis les réserves	156	–	156
Sommes portées au crédit des États Membres (donateurs)	(21)	–	(21)
Soldes des fonds en début d'exercice	8 266	–	8 266
Soldes des fonds en fin d'exercice	18 118	–	18 118

Note 7

Activités de coopération technique

a) Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a décidé que ONU-Habitat serait un nouveau programme des Nations Unies.

b) À partir de 2004, avec l'assentiment du Secrétariat de l'ONU et afin de rendre compte de la totalité des activités d'ONU-Habitat, un rapport financier combiné a été établi pour refléter les activités de coopération technique et les activités de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Les chiffres cités à des fins de comparaison ont été recalculés en conséquence.

c) Le Secrétariat de l'ONU a alors cessé de faire figurer les activités de coopération technique d'ONU-Habitat dans les états financiers de l'Organisation.

d) Le montant de 18,1 millions de dollars, qui figure dans l'état VII sous la rubrique « Soldes se rapportant à des projets financés par des donateurs », est dû par

le PNUD, en vertu des arrangements interorganisations en vigueur; sur ce montant, 12,2 millions de dollars correspondent à des engagements non réglés.

e) L'augmentation du montant des engagements non réglés pour l'exercice en cours correspond à des factures du PNUD en attente qui sont principalement imputables à l'intensification des activités sur le terrain.

Note 8

Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'ONU, les biens durables ne sont pas comptabilisés comme immobilisations de l'Organisation mais sont imputés sur les crédits ouverts pour l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis. Le tableau ci-après en donne la ventilation pour 2005 et 2003.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2005	2003
Matériel informatique	2 777	1 556
Matériel de bureau	474	405
Matériel de télécommunications	152	144
Matériel audiovisuel/photographique	162	104
Matériel de transport	254	85
Mobilier	244	61
Matériel d'entretien	12	1
Matériel de reproduction	20	1
Bureaux régionaux et extérieurs	3 059	–
Total	5 654	2 357
Récapitulatif		
Solde en début d'exercice	2 357	1 872
Acquisitions	4 964	475
Cession		
Passation par profits et pertes (pour usure normale)	(117)	–
Transferts à d'autres bureaux ou missions	(50)	–
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	–	10
Solde en fin d'exercice	5 654	2 357

